

## SOLIDARITÉS

### ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

*Direction générale de la cohésion sociale*

Sous-direction de l'autonomie des personnes  
handicapées et des personnes âgées

Bureau des services et établissements

*Direction de la sécurité sociale*

Sous-direction du financement du système de soins

Bureau des produits de santé

Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie

Caisse nationale d'assurance maladie

**Circulaire DGCS/DSS/CNSA/CNAMTS n° 2011-426 du 16 novembre 2011 relative à l'application de l'article 80 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 : prorogation de l'expérimentation de la réintégration des médicaments dans les dotations soins des établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur**

NOR : SCSA1131196J

Validée par le CNP le 18 novembre 2011. – Visa CNP 2011-288.

*Date d'application* : immédiate.

*Catégorie* : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

*Résumé* : la présente circulaire a pour but d'explicitier les conditions de la poursuite de l'expérimentation de la réintégration des médicaments dans les dotations soins des établissements ne disposant pas d'une PUI, de communiquer la liste mise à jour des établissements expérimentateurs retenus par département et de préciser le déroulement et le suivi de cette nouvelle phase de l'expérimentation.

*Mots clés* : poursuite de l'expérimentation – réintégration des médicaments dans les tarifs soins – EHPAD sans PUI – enquête quantitative et qualitative – remontées d'informations.

*Références* :

Article 64 de la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 ;

Articles 80 et 82 de la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;

Circulaire DGAS/DSS/CNSA/CNAMTS/2009-340 du 10 novembre 2009 relative à l'application de l'article 64 de la LFSS : réintégration des médicaments dans les dotations soins des EHPAD ;

Rapport d'évaluation de l'expérimentation de réintégration des médicaments dans les forfaits soin des EHPAD sans PUI (établi par Pierre Naves et Muriel Dahan – septembre 2010).

*Textes modifiés :*

- Article L. 314-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

*Annexes :*

- Annexe I. – Bilan financier de l'expérimentation 2010-2011.
- Annexe II. – Liste des établissements expérimentateurs mise à jour novembre 2011.
- Annexe III. – Formulaire d'enquête à remplir par les EHPAD expérimentateurs.
- Annexe IV. – Modalités du suivi d'enveloppe.

*Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, le directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

## I. – CONTEXTE ET BILAN DE LA PREMIÈRE PHASE D'EXPÉRIMENTATION DE RÉINTÉGRATION DES MÉDICAMENTS DANS LES BUDGETS SOINS DES EHPAD

L'article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a prévu la conduite d'expérimentations relatives aux dépenses de médicaments et à leur prise en charge financière dans les forfaits soins des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ne disposant pas d'une pharmacie à usage intérieur (PUI) ou n'en partageant pas une par le biais d'un groupement de coopération sanitaire. Ces expérimentations, qui permettent de confier une responsabilité globale aux EHPAD pour l'achat et la gestion des médicaments prescrits à leurs résidents soit par leurs médecins salariés, soit par les médecins traitants libéraux, doivent faire l'objet d'un suivi et un rapport d'évaluation est remis au Parlement par le Gouvernement. La loi a par ailleurs prévu à cet égard un renforcement du rôle du médecin coordonnateur et, pour les EHPAD ne disposant pas d'une PUI, la désignation d'un pharmacien référent.

Ces expérimentations concernaient 279 EHPAD sans PUI volontaires lors du lancement de l'expérimentation le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Vingt-deux établissements ont souhaité s'en retirer ramenant à 257 le nombre d'EHPAD continuant à participer à l'expérimentation courant 2010 et 2011 (cf. liste en annexe II).

Lors de cette première phase d'expérimentation, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et le 31 décembre 2010, il était prévu :

- une remontée de données qualitatives à dates fixes (1<sup>er</sup> décembre 2009 et 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> août 2010) portant sur la qualité des prescriptions : ces fichiers (tableaux d'analyse des prescriptions), soit près de 20 000 feuilles de prescriptions attendues à chacune des trois dates, ont fait l'objet d'un traitement par un prestataire externe recruté par la CNSA. Cependant, leur exploitation n'a pas permis une analyse sur le fond, compte tenu de l'hétérogénéité et du caractère très incomplet des informations transmises par les EHPAD expérimentateurs. En effet, ce sont respectivement seulement 78, 95 et 26 EHPAD qui ont retransmis leurs données à chacune des trois dates et seulement 15 établissements qui ont communiqué des données fiables sur les trois périodes ;
- une remontée de données quantitatives (tableaux de suivi des consommations : volume de médicaments prescrits) *via* un système automatisé proposé par les syndicats de pharmaciens.

Afin de mener cette expérimentation, les bases de l'ONDAM médico-social et de l'OGD personnes âgées 2010 et 2011 ont été abondées de 47 M€ par transfert de l'enveloppe soins de ville dont :

- 26,5 M€ ont été notifiés au ARS lors de la notification du 5 mai 2011 correspondant à neuf mois d'expérimentation ;
- 9,6 M€ ont été notifiés aux ARS, le 19 septembre 2011, correspondant aux trois mois complémentaires (8,8 M€) et aux crédits supplémentaires (0,77 M€) accordés aux établissements au titre de la clause de sauvegarde conformément aux instructions de la circulaire DGAS/DSS/CNSA du 10 novembre 2009 (1).

Les crédits relatifs aux dépenses de médicaments sont délégués aux établissements sous forme d'une dotation globale. Ils correspondent en 2011 à la dépense de médicaments en année pleine, calculée au regard de la dépense constatée en 2010, et à la rétribution du pharmacien référent sur douze mois ( $0,35 \text{ €} \times 365 = 127,75 \text{ €} \times \text{nombre de résidents}$ ).

La complexité de l'expérimentation, tant pour sa mise en place que lors de son suivi, et sa courte durée n'ont pas permis de disposer d'éléments suffisants pour préparer une généralisation, dès 2011, comme il était prévu dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. C'est pourquoi, afin

(1) Possibilité offertes aux EHPAD de demander, à date fixe, des réévaluations de leur enveloppe, dès lors que la consommation de médicaments est supérieure à la dotation notifiée.

de lever les obstacles identifiés au cours de la première phase de l'expérimentation, le Parlement a voté sa prolongation pour deux années supplémentaires (art. 80 de la loi n° 2010-1534 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011) et en a reporté l'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Gouvernement remettant au Parlement un rapport d'évaluation au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

## II. – POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION EN 2011-2012

À la demande des ministres chargés de la santé et des solidarités et de la cohésion sociale, une mission d'appui de l'IGAS a été décidée pour la réactivation et le pilotage de l'expérimentation initiée, fin 2009, selon des modalités de suivi réaménagées et simplifiées.

- Il s'agit, au cours de cette seconde phase de constituer et de comparer trois échantillons d'EHPAD :
- l'échantillon des EHPAD sans PUI déjà constitué ayant participé à la première phase, dont les dotations soins 2011 intègrent les dépenses de médicaments. Vous nous signalerez très rapidement les établissements ne souhaitant pas poursuivre l'expérimentation et vous les inviterez à prévenir, sans délai, la CPAM et les résidents de leur décision ;
  - un échantillon de référence constitué d'EHPAD sans PUI dont les dépenses de médicaments sont remboursées à titre individuel aux résidents et donc financées dans le cadre de l'objectif de dépenses soins de ville. La composition de cet échantillon devra être comparable à celle de l'échantillon expérimentateur ;
  - un échantillon constitué d'EHPAD disposant d'une PUI.

Seul le premier échantillon d'EHPAD « expérimentateurs » est tenu de renseigner l'enquête aux deux jours donnés, décrite infra. Les données comparatives portant sur l'échantillon de référence font l'objet de requêtes spécifiques.

### A. – LES EHPAD EXPÉRIMENTATEURS DONT LES FORFAITS SOINS INCLUENT LES DÉPENSES DE MÉDICAMENTS

#### Recueil de données qualitatives et quantitatives

Comme en 2010, les établissements expérimentateurs devront renseigner, deux jours donnés, le 15 janvier 2012 et le 15 juin 2012, et vous communiquer des données quantitatives et qualitatives sur les prescriptions de médicaments de chaque résident au regard des traitements en cours à la date de l'enquête (1), à l'aide du formulaire d'enquête joint en annexe III.

Vous transmettez les réponses à la direction de la sécurité sociale (lea.rivot@sante.gouv.fr, et caroline.lafoix@sante.gouv.fr), qui est chargée de son exploitation en compilant, dans un même fichier excel, les différents onglets des réponses des établissements expérimentateurs de votre région.

Les données demandées pour évaluer l'expérimentation et mesurer l'effet de la coordination entre les acteurs de santé ont été considérablement simplifiées par rapport à l'enquête 2009-2010 et sont les suivantes :

Pour chaque résident, au regard des traitements en cours à la date de l'enquête :

1. Nombre (2) de molécules prescrites.
2. Nombre (3) de diurétiques.
3. Nombre (3) d'antihypertenseurs (4).
4. Nombre (3) d'anxiolytiques.
5. Nombre (3) d'hypnotiques.
6. Nombre (3) d'antidépresseurs.
7. Nombre (3) de neuroleptiques.
8. Nombre (3) d'anticholinestérasiques et/ou de mémantine.
9. Si le patient est, oui ou non, atteint de la maladie d'Alzheimer.

Pour chaque établissement :

10. Montant de la dépense de médicaments (5) pour le dernier mois écoulé ( $n - 1$ ), c'est-à-dire pour les mois de décembre 2011 et mai 2012.

11. Nombre de résidents nécessitant un traitement coûteux, le nom des médicaments concernés ainsi que le coût global de ces traitements onéreux sur le dernier mois écoulé.

#### La réévaluation des dotations médicaments

Les règles de réévaluation des dotations médicaments restent inchangées : maintien de la clause de sauvegarde au premier euro dès lors que ce dépassement est justifié par la production, par le pharmacien, d'une facture actant la dépense supplémentaire engagée au cours de la période considérée.

(1) Il est précisé qu'il s'agit des prescriptions et traitements en vigueur les deux jours de l'enquête, y compris s'il n'y a pas de prise de médicaments ces jours-là.

(2) Pour un médicament association fixe de 3 molécules, sont donc dénombrées 3 molécules prescrites.

(3) Le dénombrement s'effectue également en molécules, y compris au sein d'associations fixes de plusieurs molécules.

(4) Y compris les diurétiques utilisés en tant qu'antihypertenseurs. Il est donc normal qu'il puisse y avoir double compte avec la question précédente.

(5) Incluant la rémunération du pharmacien référent.

Les demandes de réévaluation sont transmises à la CNSA :

- le 15 janvier 2012, pour la période de consommation des médicaments comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2011 ;
- le 15 juillet 2012, pour la période de consommation des médicaments comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 juin 2012 ;
- le 15 janvier 2013, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012.

Le suivi d'enveloppe s'opérera selon les modalités précisées par la notice qui figure en annexe IV. Hormis les dates des remontées d'enquête, l'ensemble des dispositions de la circulaire n° 2009-340 du 10 novembre 2009 continuent de s'appliquer.

Il vous appartient de communiquer les dispositions de la présente circulaire et le formulaire d'enquête aux établissements expérimentateurs de votre ressort et de leur faire connaître les coordonnées de la personne que vous avez désignée comme référent sur ce dossier et qu'ils pourront saisir en cas de difficulté. Vous adresserez également aux administrations centrales, sous le présent timbre, les coordonnées des personnes chargées du dossier de la poursuite de l'expérimentation de la réintégration des médicaments dans les tarifs soins.

#### B. – LES EHPAD DE L'ÉCHANTILLON DE RÉFÉRENCE

Un échantillon miroir de référence aura les mêmes caractéristiques et la même structure que l'échantillon des EHPAD expérimentateurs en termes de capacité, de PMP, GMP, option tarif partiel, tarif global.

La CNAMTS assurera le requêtage des données de l'enquête auprès des CPAM disposant de la liste informatisée des résidents. Les données produites par la CNAMTS seront identiques à celles produites par l'échantillon expérimentateur de la deuxième phase.

#### C. – LES EHPAD DISPOSANT D'UNE PUI

Il s'agit d'un échantillon restreint en cours de constitution.

\*  
\* \*

Un comité national de suivi qui réunit les représentants des administrations centrales et des caisses, des fédérations de gestionnaires d'établissements et des syndicats de pharmaciens, présidé par l'inspection générale des affaires sociales, a été réuni le 14 novembre 2011. Cette réunion a été l'occasion de présenter les nouvelles modalités de l'expérimentation et de valider le protocole d'enquête.

Il sera régulièrement informé du déroulement de cette seconde phase de l'expérimentation et des analyses des remontées d'enquête nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation et à la définition des modalités de sa généralisation éventuelle à compter de 2013, qui feront l'objet d'un rapport au Parlement en octobre 2012.

Nous savons pouvoir compter sur votre diligence pour la relance et la bonne suite de ce dossier important et nous vous invitons à nous saisir de toute difficulté rencontrée dans sa mise en œuvre.

Pour les ministres et par délégation :

*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT

*La directrice générale de la cohésion sociale,*  
S. FOURCADE

*Le directeur général de la CNAMTS,*  
F. VAN ROEKEGHEM

*Le directeur de la CNSA,*  
L. ALLAIRE

## ANNEXE I

### L'EXPÉRIMENTATION DE LA RÉINTÉGRATION DES MÉDICAMENTS DANS LES BUDGETS SOINS DES EHPAD

#### BILAN FINANCIER

##### Plan de l'intervention

Le cadre réglementaire de l'expérimentation « médicaments ».  
Le rôle de la CNSA.  
Les modalités de versements aux établissements des dotations spécifiques.  
Bilan financier de la première phase de l'expérimentation.

##### Le cadre réglementaire

L'article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (LFSS 2009).  
Les circulaires DGAS/DSS/CNSA du 6 août 2009 et du 10 novembre 2009 relative à l'application de l'article 64 de la LFSS 2009.

##### Le rôle de la CNSA

Gestion de l'enveloppe nationale « médicaments » votée dans le cadre de l'ONDAM 2010 : 47 M€.  
Appui aux ARS pour mettre en œuvre l'expérimentation de son volet financier.  
Notification des crédits aux ARS pour financer les dépenses de médicaments engagées par les établissements au cours de l'expérimentation.

##### Modalités de versement des dotations médicaments aux EHPAD expérimentateurs

Une dotation complémentaire « médicaments », versée aux établissements par les ARS, dotation calculée au début de l'expérimentation sur la base des dépenses de médicaments remboursables aux résidents durant le premier semestre 2009. Il s'agit de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire additionnée à celle prise en charge par les complémentaires.

La possibilité de demander le réajustement au premier euro de la dotation au cours de l'expérimentation, dès lors que la dépense engagée par l'établissement est supérieur à celle-ci.

Les demandes de réévaluation des dotations médicaments ont été possibles à cinq dates entre décembre 2009 et juillet 2011 correspondant chacune à des périodes de consommation de médicaments sur un trimestre (un semestre pour la dernière date) : calendrier indiqué dans la circulaire du 10 novembre 2009 et dans la notification CNSA du 5 mai 2011.

Chaque demande est traitée par l'ARS.

L'établissement doit justifier ces dépenses supplémentaires en fournissant une facture synthétique des dépenses engagées au cours de la période considérée.

L'ARS valide ces demandes et transmet un récapitulatif de l'ensemble des demandes des EHPAD implantés sur son territoire à la CNSA.

La CNSA abonde les enveloppes régionales à due concurrence des montants demandés.

##### Bilan financier de la première phase d'expérimentation

Montant global délégué aux ARS au 19 septembre 2011 : 36,16 M€.

Analyse réalisée sur 265 EHPAD implantés dans 21 régions (hors DOM). Il s'agit du nombre d'établissements qui ont participé à l'expérimentation pendant au moins un an.

##### Caractéristiques de l'échantillon

Capacité : 20 930 places.

GMP : 694.

PMP : 173.

Montant délégué au début de l'expérimentation : 32,6 M€.

Montant global des réévaluations (période d'un an et demi) : 4,8 M€, soit 14 % de dépassement global par rapport aux dotations initialement fixées.

1<sup>re</sup> période : 925 628 € correspondant à 130 demandes liées en majorité à une dotation initiale sous-évaluée au départ de l'expérimentation, 62 demandes en dessous du seuil de 5 %, soit 57 % des demandes.

2<sup>e</sup> période : 890 805 € correspondant à 114 demandes. Les motifs les plus souvent évoqués étaient l'admission d'un résident nécessitant un traitement coûteux et une dotation initiale mal évaluée.

3<sup>e</sup> période : 1 015 151 € correspondant à 101 demandes : le motif le plus souvent évoqué était l'admission d'un résident nécessitant un traitement coûteux.

4<sup>e</sup> période : 1 175 758 € correspondant à 91 demandes : le motif le plus souvent évoqué était l'admission d'un résident nécessitant un traitement coûteux.

5<sup>e</sup> période : 769 713 € correspondant à 59 demandes : le motif le plus souvent évoqué était l'admission d'un résident nécessitant un traitement coûteux.

#### Caractéristiques des EHPAD en fonction de leur capacité (trois échantillons)

	EHPAD		
	Entre 25 et 80 places	Entre 81 et 120 places	Supérieur à 120 places
Nombre d'établissements .....	159	92	14
Capacité moyenne .....	64	93	157
GMP moyen .....	686	703	685
PMP moyen .....	166	170	178,2
Nombre de TG .....	33	32	5
Nombre de TP .....	112	56	8
Nombre d'EHPAD sous tarification DOMINIC .....	27	13	3
Nombre d'EHPAD sans GMP ni PMP .....	14	4	1

#### Principaux constats

Une majorité d'établissements dont la capacité est comprise entre 25 et 80 places.

43 EHPAD encore sous tarification DOMINIC.

Un GMP qui ne varie pas beaucoup en fonction de la capacité (685 à 703).

Un PMP supérieur au PMP national (168) pour les établissements dont la capacité est supérieure à 80 places.

#### Réévaluation des dotations médicaments des trois échantillons

1<sup>er</sup> échantillon (159 EHPAD) : 16,5 M€ de dotation initiale et 2,6 M€ de réévaluation de l'enveloppe, soit 15,6 % de dépassement.

2<sup>e</sup> échantillon (92 EHPAD) : 12,7 M€ de dotation initiale et 1,8 M€ de réévaluation de l'enveloppe, soit 14,1 % de dépassement.

3<sup>e</sup> échantillon (14 EHPAD) : 3,4 M€ de dotation initiale et 0,4 M€ de réévaluation de l'enveloppe, soit 11,7 % de dépassement.



ANNEXE II

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RETENUS  
EXPÉRIMENTATION DE LA RÉINTÉGRATION DES MÉDICAMENTS DANS LES DOTATIONS SOINS DES EHPAD

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)						PHARMACIE(S)		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent		
01	010788768	Les Cyclamens, à Challex	58	Rural	Commercial	1	Yves Arbez	85 762,98	
03	030780993	Résidence Émeraude	76	Rural	Public	1	Boussange	131 050,32	
03	030780662	Hôtel Céleste	96	Rural	Public	1	Boussange	111 520,76	
04	040780900	EHPAD Notre Dame du Bourg	56		Privé non lucratif	2	Mme Caroline Calvaire	77 154,60	
04	040788689	SAS Lea MDR Les Cèdres	80	Urbain	Privé lucratif	9	Mme Régine Charlent	109 642,62	
05	050002054	EHPAD résidence François Pavie	60	Rural	Public	1	Mme Meynet, M. Gallier	98 045,32	
06	060790565	Résidence Les Tourelles	46	Urbain	Privé lucratif	2	Pascal Betri	75 815,94	
06	060798766	EHPAD Les Amaryllis	80	Urbain	Privé lucratif	1	Françoise Tchilinguirian	160 826,48	
06	060798923	EHPAD Le Grand Sud	50	Rural	Privé lucratif	4	Françoise Tchilinguirian	58 427,98	
06	060792769	EHPAD Le Clos Fleuri	33	Rural	Privé lucratif	1	Françoise Tchilinguirian	57 993,59	
06	060012168	EHPAD La Résidence des Pailions	70	Urbain	Privé lucratif	1	Françoise Tchilinguirian	121 953,88	
06	060782505	EHPAD Les Heures Claires	40	Urbain	Privé lucratif	1	Alain Levy	75 700,99	
06	060781275	EHPAD Maison russe, 166, impasse de la Maison-Russe, 06500 Menton	79	Urbain	Associatif non lucratif		Pharmacie du Cap Martin, M. Colombani, Roque-brune-Cap-Martin	189 563,49	
07	070780622	Résidence Yves-Perrin	64	Rural	Public	4	Hervé-Aezzet	84 814,60	
07	070786033	Maison de retraite Saint-Joseph	63	Rural	Public	1	Christiane Delmas	107 153,56	
09	090780362	Vert Coteau, à Saverdun	70	Rural	Public	1	M. Autuly	160 451,03	
09	090782285	Le Parc, à Lézat-sur-Lèze	85	Rural	Privé non lucratif	1	Olivier Bascoules	127 227,18	
10	100006535	Résidence La Roseraie, à Breviandes	101	Urbain	Privé non lucratif	1	Bernard Henry	171 760,00	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIE(S)		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
40	100002195	EHPAD de Les Riceys	550	Rural	Public	4	Jean-Philippe Maessies	61 630,93
11	110782844	Béthanie Accueil, Carcassonne	57	Urbain	Privé non lucratif	1	Pharmacie Sarcos, place Carnot, 11000 Carcassonne	142 099,59
11	110004957	Les Romarins, Pennautier	46	Urbain	Public	1	B. Ernst, avenue de la Montagne-Noire, 11610 Pennautier	124 538,18
11	110780731	Fondation Gaudissard, Espéraza	73	Rural	Public	2	M-C Gary, 7, avenue de la Gare, Espéraza	116 466,97
11	110789450	La Roque, Sallèles-d'Aude	51	Rural	Public	1	Pharmacie d'Ouveillan	106 846,43
11	110790011	Résidence Frontenac, Bram	70	Rural	Privé lucratif	1	M. Jacques Brail, pharmacien à Alzonne	161 375,04
11	110782950	Les Ducs de Montmorency, Carcassonne	68	Urbain	Privé lucratif	2	Pharmacie Baldy-Mejean, à Carcassonne	101 327,30
12	120782487	EHPAD La Croix Bleue, à Capdenac-Gare	50	Rural	Privé non lucratif	3	Mime Regis	102 788,37
12	120780515	EHPAD Sainte Thérèse, à Laguiole	69	Rural	Privé non lucratif	2	M. Rocagel	242 524,17
12	120782123	EHPAD Abbé Romieu, à Saint-Chély-d'Aubrac	65	Rural	Privé non lucratif	1	M. Rocagel	273 826,69
12	120783287	EHPAD Sainte Marthe, à Ceignac	64	Rural	Privé non lucratif	2	M. Calmels	234 105,85
12	120786843	EHPAD Firmi	65	Urbain	Public	2	M. André	224 065,00
43	013780307	EHPAD Saint-Jean-de-Dieu	247	Urbain	Privé non lucratif	4	Pharmacie de la Marie-David-Verlaret	446 815,90
13	130009798	Résidence du Baou	90	Urbain	Privé lucratif	1	Nathalie Neyrat	270 869,71
14	140015082	EHPAD Les Hauts de Monceaux	39	Rural	Privé lucratif	1	M. Lair (Vire)	138 699,92
14	140016825	EHPAD La Demi Lune	78	Urbain	Privé lucratif	1	pharmacie La Guérinière	215 588,09
16	160007332	EHPAD Les Doucets Blanzac	68	Rural	Privé non lucratif	1	Gendreau Quarente	144 381,02
17	170802227	Tiers Temps Rochefort, résidence Le Clos des Fontaines, 2 bis, rue du 14-Juillet, 17300 Rochefort	71	Urbain	Privé lucratif	2	Mme Bergereault Françoise	123 014,87
17	170021059	EHPAD Valpastour, 18, rue Valpastour, 17220 Saint-Médard-d'Aunis	82	Rural	Privé non lucratif	3	Mime Faure Michèle	156 000,00
17	170009542	Le Logis de Montignac, 20, route de Montignac, 17100 Fontcouverte	55	Rural	Privé lucratif	10	Mime Barbotin Stéphanie	98 229,96



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)				PHARMACIENS			Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
17	170782992	EHPAD de Candé, lieudit de Candé, 17430 Cabariot	50	Rural	Privé lucratif	2	M. Devanne Olivier	91 540,01
17	170782403	EHPAD Les Issambres, 1, rue Pasteur, BP 134, 17208 Royan	98	Urbain	Privé lucratif	1	MM. Couffy et Tran	126 379,19
18	180000150	EHPAD d'Aubigny-sur-Nère	105	Rural	Public	3	Mme Vidal	171 136,79
21	210780565	EHPAD La Providence, à Dijon	100	Urbain	Privé à but non lucratif	3	Mme Bouttier	127 103,87
21	210950077	EHPAD Les Fassoles, à Talant	122	Urbain	Privé à but non lucratif	1	M. Seriot	197 077,66
21	210003349	EHPAD Les Jardins d'Osiris, à Darois	80	Urbain	Privé à but lucratif	1	M. Pasdeloup et Mme Pouallotte	156 037,59
22	220004055	FL Clos Heuzé, Evran	55	Rural	Public	1	Mme Huet	100 416,05
22	220006738	FL La Clairière, Collinée	46	Rural	Public	4	M. Schmitt	81 451,39
23	230780272	EHPAD Le Chant des Rivières, Chambon-sur-Voueize	82	Rural	Public	1	M. Souchal Joël	119 231,92
24	240002121	EHPAD de Beaumont	83	Rural	Public autonome	1	M. David Rémi	142 773,11
24	240008565	EHPAD Les Chênes Verts, Agonac	69	Rural	Privé	2	Mme Allard Danièle	103 792,08
24	240006224	EHPAD Résidence d'Automne, Notre-Dame-de-Sanilhac	76	Rural	Privé	3	Mme Cépierre Patriette	411 290,04
26	260005442	Résidence Benjamin Delessert	83	Urbain	Privé non lucratif	1	Thierry Jay	109 996,45
26	260005426	Résidence Dauphine	74	Urbain	Privé non lucratif	1	Denis Rouget	89 586,28
26	260010152	Les jardins d'Asclépius	56	Rural	Privé lucratif	2	Mme Fabre : 7 691,82 ; Joël Chauvet : 9 197,19	119 854,75
26	260006184	EHPAD Les Tilleuls	52	Rural	Privé lucratif	1	Éric Pizani	72 146,08
26	260006218	EHPAD Les Cèdres	82	Urbain	Privé lucratif	1	M. Llozer	153 452,86
29	290010461	EHPAD de Kerampéré, Brest	67	Urbain	Privé non lucratif	4	Mme Lannecon	412 786,45
29	290023456	EHPAD des 4 Moulins, Brest	80	Urbain	Privé non lucratif	4	Mme Lannecon	406 473,05
29	290019793	EHPAD de Kerallan, Plouzane	62	Rural	Privé non lucratif	4	Mme Lannecon	405 430,58
29	290021012	Résidence Les Rives de L'Elorn, Guipavas	60	Rural	Public	4	M. Le Bihan	442 506,22

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIENS		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
29	290004654	Résidence-Coat-At-Vorech, Fouesnant	74	Rural	Public	En-cours	En-cours	97 710,98
29	290002187	EHPAD Pierre Goenvic, Plonéour-Lanvern	96	Rural	Public	2	M. Le Goff	120 298,63
30	300783693	Notre Dame des Pins, Saint-Privat-des-Vieux	94	Rural	Privé non lucratif	3	Mme Line Couturier Mercier	159 698,50
30	300010089	EHPAD résidence Rochebelle	63	Urbain	Privé non lucratif	2	Mme Line Couturier Mercier	137 406,25
30	300783578	Soubeiran Saint-Jean-du-Gard	60	Rural	Privé non lucratif	2	M. Antherieu	123 265,00
31	310784418	Les Roses, à Calmont	94	Rural	Privé lucratif	1	Mme Cécile, Encinas-Castex	124 291,98
31	310790621	La Cerisate, à Castelmaurou	95	Rural	Privé lucratif	1	Mme Terris	171 136,49
31	310784434	Castel Girou, à Cepet	80	Rural	Privé lucratif	2	M. Damien Ghedin	160 298,48
31	310019120	Paul et Lisa, à Launaguet	80	Urbain	Privé lucratif	1	Pharmacie Barthe	161 567,93
34	340009048	Le-Chêne-à-Le-Lherm	84	Rural	Privé-lucratif	4	M. Julia	457 292,64
31	310792155	L'Acacia, à Nailloux	95	Rural	Privé lucratif	1	Mme Catherine Dhers	148 565,06
31	310784277	La Joie de Vivre, à Saint-Lys	95	Rural	Privé lucratif	1	Mme Mireille Bernard	187 687,18
31	310018163	Résidence Marguerite, à Toulouse	80	Urbain	Privé lucratif	1	Pharmacie Massat Legendre EHPAD veut passer en tarif global	183 600,14
31	310003116	Saint-Simon, à Toulouse	94	Urbain	Privé lucratif	1	Serrano demandera le tarif global en 2010	179 433,37
31	310785340	Résidence le Prat, à Plaisance-du-Touch	93	Urbain	Privé non lucratif	2	F. Roux	163 054,57
31	310792486	Résidence Le Pin, à Villeneuve-Tolosane	88	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Dupont	167 073,23
31	310784475	Résidence Caroline Baron, à Toulouse	80	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Fabre	132 932,46
31	310784350	ONAC, à Barbazan	79	Rural	Public	1	M. Julia Gilbert	136 607,29
33	330015728	EHPAD Jacqueline Aurioi, à Saint-Seurin-sur-l'Isle	67	Rural	Public CCAS	1	Mr Dumas	180 656,26
33	330782616	EHPAD château Gardère, à Talence	90	Urbain	Public	2	M. Bats	134 308,98
33	330782814	EHPAD Bon Pasteur Sainte Germaine, à Bruges	74	Urbain	Privé associatif, habilité à l'aide sociale	1	M. Morlens	121 882,22

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)			PHARMACIE(S)			Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)		
Département	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement		Nombre d'officines dispensatrices	Nom du pharmacien référent
33	330782889	EHPAD Les Côteaux, à Lormont	80	Urbain	Privé associatif, habilité à l'aide sociale	1	M. Holveck	154 640,07
33	330793484	EHPAD Château-Saugeron, à Blaye	89	Rural	Privé associatif à but non lucratif	4	Dufour-Gezlan	478 462,67
33	330786211	EHPAD Hubert Lalanne, à Préchac	29	Rural	Public	1	M. Pershon	56 756,78
33	330799240	EHPAD La Renaissance, à Peseux	49	Urbain	Privé commercial	4	M. et Mme Churet	446 895,92
33	330798356	EHPAD Résidence de la Hé, à Villenave-d'Ornon	51	Urbain	Privé commercial	2	Mme Humbert	137 268,90
33	330799032	EHPAD Clairefontaine, à Martignas	49	Rural	Privé commercial	1	Mme Couton	124 787,45
33	330799081	EHPAD Le Duc de Lorge, à Saint-Jean-d'Illac	68	Rural	Privé commercial	1	Mme Couton	130 894,12
33	330799461	EHPAD Abelia, à Carbon-Blanc	85	Urbain	Privé commercial	4	M. Benoit	492 428,31
33	330802141	EHPAD des déficients visuels, à Vayres	83	Rural	Privé associatif, habilité à l'aide sociale	1	Carbonnel-Catherineau	138 661,10
33	330803321	EHPAD Tropayse, à Bassens	49	Urbain	Privé associatif à but non lucratif	1	M. Holveck	103 533,08
34	340784503	L'Oustal, 11, avenue Henri-Majurel, 34570 Pignan	68	Péri-urbain	Association		Pharmacie de l'Horloge, à Pignan	130 616,86
34	340017508	EHPAD Soulatges	65	Rural	Privé non lucratif			125 830,07
34	340787571	Les Meunières	103	Urbain	Privé lucratif	1	Warnet	290 996,51
34	340785120	Le Château de la Roche	43	Rural	Privé lucratif	1	Garcia	120 521,36
35	350040978	Résidence Le Pressoir, Mordelles	47	Rural	Public	3	Mme Perrouin	84 158,47
35	350030714	Résidence Le Champ du Moulin, Le Rheu	25	Rural	Public	2	Mme Cousin	32 954,04
35	350006920	Résidence Le Pont aux Moines, Saint-Gilles	50	Rural	Public	1	Mme Delalande	80 671,77
35	350000261	Maison de retraite Les Grands Jardins, Montauban-de-Bretagne	144	Rural	Public	3	M. Guieu	258 136,00
35	350005476	Maison de retraite Le Plessis Bardoult, Pléchéat	80	Rural	Privé non lucratif	1	M. Morice	149 593,64
35	350002515	Maison de retraite La Sagesse, Pleurtuit	115	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Doucet	164 548,31

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIE(S)		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
35	350030995	Résidence Le Clos Perrigault, Vezin-le-Coquet	27	Rural	Public	2	M. Vouaux	66 253,75
37	370000655	Maison de retraite Debrou, à Joué-les-Tours	237	Urbain	Public	1	Mlle Lemaure	365 749,36
37	370005142	Maison de retraite, ISATIS La Source, à Tours	75	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Doudet	136 843,25
37	370104713	Maison de retraite de Beaune, à Ballan-Miré	116	Urbain	Privé non lucratif	2	Mme Massereau	205 639,92
37	370005175	Résidence Les Grands Chênes, à Joué-les-Tours	115	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Moulin	194 993,00
37	370103384	EHPAD Le Clos, à Vernou-sur-Brenne	84	Rural	Public	1	M. Moire	137 268,40
38	380781617	EHPAD Les Abreys	62	Rural	Public	2	Pharma Luc Nivol	115 696,00
38	380781609	EHPAD Villette d'Anthon	66	Rural	Public	1	M. Thierry	124 080,50
38	380785097	EHPAD La Terrasse Les Solambres	80	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Lymer	117 811,70
39	390004745	Maison de retraite Résidence du Moulin	43	Rural	Public	1	Feuillet Marie-Thérèse	74 219,87
39	390001469	Maison de retraite Jardins d'Asclépios	56	Rural	Privé lucratif	2	Richard Vincent	48 650,86
39	390786176	Maison de retraite Parc des Salines	82	Urbain	Privé lucratif	8	Renaud	113 258,88
39	390780245	Maison de retraite La Mais Ange	76	Rural	Public	1	Couetoux Agnès	105 151,61
40	400780938	CH Mont-de-Marsan	90	Urbain et rural	Public	7	Mme Cazeau, M. Aggard	197 590,87
40	400009098	EHPAD Rion	61	Rural	Public	1	Pharmacie Boureau	126 386,75
40	400782827	EHPAD Hagetmau	83	Rural	Public	3	M. Rodriguez	154 725,25
41	410000517	Les Cygnes, Droué	68	Rural	Public	1	Pharmacie Beslay	89 038,36
41	410005987	Les Jardins de l'Ardoux, Saint-Laurent-Nouan	60	Rural	Privé lucratif	1	M. Estel	38 230,47
41	410004881	Le Clos d'Emise, Selles-Saint-Denis	74	Rural	Privé lucratif	2	Pharmacie Richard	109 686,77
42	420781890	EHPAD La Pacaudière	86	Rural	Public	1	Rimbau	170 277,50
42	420788515	EHPAD La Renaudière, à Saint-Chamond	95	Urbain	Privé non lucratif	1	Mutschler	134 407,30
42	420006249	EHPAD Le Buisson	78	Urbain	Public	1	Favre	115 274,55

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIENS		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINESS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
42	420784100	EHPAD Croix de l'Orme	80	Urbain	Public	1	Favre	187 871,09
43	430005397	EHPAD Foyer Vert Bocage, de Brives-Charensac	87	Urbain	Public	2	Mme Christine Chabanon	118 044,25
43	430006886	EHPAD Paradis, d'Espaly-Saint-Marcel, 44 résidents du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, 51 résidents fin d'année 2009	51	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Escudero	73 166,54
43	430005363	EHPAD de Retournac	83	Rural	Privé non lucratif	1	M. Chapon	127 379,14
43	430002139	EHPAD de Saint-Didier-en-Velay	97	Rural	Public	1	M. Teste	70 793,75
43	430000083	EHPAD Saint Jacques de Saugues	81	Rural	Public	2	M. Guillaume Derieux	95 879,75
43	430007716	EHPAD L'Hort des Melleyrines du Monastier-sur-Gazaille	45	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Mireille Bigot	68 814,75
43	430002055	EHPAD de Bas-en-Basset (passage en tarif global au 1 <sup>er</sup> janvier 2010)	80	Rural	Public	1	M. Cottier	94 038,00
44	440028850	Résidence La Croix du Gué, Bouguenais	120	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Marcourt Derouard	180 160,24
44	044003606	Résidence du Bocage, Joué-sur-Erdre	56	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Albenque	81 184,97
44	440022960	Résidence La Lande Saint Martin, Haute-Goulaine	55	Urbain	Privé lucratif	1	M. Foucher, à Reze	90 932,46
44	044002822	Résidence La Brière, Saint-Lyphard	76	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Heres	130 306,93
45	450002266	Maison de retraite de Lorris	88	Rural	Public	2	Mmes Servais et Doucet	112 464,00
45	450013974	Les jardins d'Éléonore	70	Urbain	Privé lucratif	1	Mme Colas	137 234,50
46	460785892	EHPAD Bretenoux	30		Hospitalier			68 095,60
47	470009648	Association des Chênes Verts de Castelculier, résidence Les Chênes Verts, avenue Charles-de-Gaulle, 47240 Castelculier	64	Rural	EHPAD		M. Sylvain Clavel (pharmacie des Thermes)	108 338,26
49	490002813	Maison de retraite Sainte Claire	68	Rural	Privé non lucratif	2	Agnès Gasnier	85 222,17
49	490540408	Logement foyer La Perrière	50	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Pihoue	66 487,66
49	490002300	Maison de retraite Landeronde	47	Rural	Public	1	M. Denoes	76 864,27

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIENS		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
49	490002797	Maison de retraite La Buisserie	96	Rural	Privé non lucratif	1	M. Grenet	108 673,51
49	490039236	Le Parc de la Plesse	84	Rural	Privé lucratif	1	Christophe Le Gall	147 207,09
50	050001664	EHPAD Les Érables, Le Dessert	40	Rural	Privé lucratif	4	Pharmacie Hardy Sylvie	73 663,95
50	050000481	EHPAD Maison d'Accueil du Beuvron	33	Rural	Privé non lucratif	1	Pharmacie Taché Chiabrero	50 500,75
50	050001974	EHPAD Les Jardins d'Henriette de Jullouville	46	Rural	Public	4	Pharmacie Le-Boullenger	84 993,21
50	050000275	EHPAD Résidence Délivry de Ducey	100	Rural	Public	1	Pharmacie Menut Guerin	193 966,02
51	510002132	Saint Germain-la-Ville	101	Rural	Public	1	M. Musset (pharmacie de la Moivre, à Pogny)	172 164,36
51	510002090	Auge Colin, Avize	107	Rural	Public	1	M. Pertin (pharmacie d'Avize)	168 813,95
54	540003209	Beau Site, Haroué	82	Rural	Privé non lucratif	1	Cassagnou Stéphan	120 047,84
54	540018686	Résidence Automne, Laxou	75	Urbain	Privé lucratif	5	M. Jean Schmitt (pharmacie du Parc de Maxeville)	148 761,25
54	540013323	Les Ophéliades, Nancy	88	Urbain	Privé lucratif	4	Eury Anne	135 113,70
54	540003167	ND du Bon Repos, Maxéville	129	Urbain	Privé non lucratif	2	Cordier JM	222 109,75
54	540008232	La Roche aux Carmes, Longwy	40	Urbain	Privé lucratif	1	Romero Marie Ch.	62 451,21
54	540002623	Saint François d'Assise, Pont-à-Mousson	90	Urbain	Public	4	Vautrin Christèle	469 709,94
54	540003126	La Sainte Famille, Vandœuvre	80	Urbain	Privé non lucratif	1	Ratinet J.-Denis	128 753,13
54	540002615	Saint Dominique, Mars-la-Tour	55	Rural	Public	1	Guitin	98 747,71
54	540002581	J.F. Fidry, Labry	60	Rural	Public	1	Journard	105 161,18
55	550000210	EHPAD résidence des Couleurs, Vaucouleurs	115	Rural	Public	1	Valette Hugues	211 870,97
55	550002281	EHPAD de Void-Vacon	43	Rural	Public	1	Goetzmann Bernard	58 633,28
56	560002396	Résidence Dr Robert, Guer	71	Rural	Public	?	Dr Meunier	159 300,25
56	560004939	Résidence Les Blés d'or, Guilliers	70	Rural	Public	Non communiqué	Non communiqué	127 112,16



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIE(S)		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINESS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
56	560012130	Résidence Kerfoudan, Ploemeur	95	Urbain	Privé non lucratif			164 079,29
56	560012239	Résidence Anne de Bretagne, Caudan	86	Rural	Privé non lucratif	1	Dr Le Paugam	129 205,32
57	570014852	Les Érables	62	Urbain	Privé non lucratif	3	Ph Roser Grosse, à Yutz	107 841,44
57	570013714	Le Tournebride	62	Urbain	Privé non lucratif	2	Ph Watelet, à Nilvange	126 163,64
57	570021964	La Pépinière et son annexe de Louvigny	75	Urbain	Privé non lucratif	3	Ph Jacques, à Metz	132 152,03
58	580072123	Tiers Temps, Marion de Givry, 58000 Nevers	76	Urbain	Établissement privé à but lucratif	1	M. Bertrand Antoine	130 898,29
59	590813457	Résidence du Château, à Écaillon	73	Rural	Privé non lucratif	6	Mme Mellado	139 335,75
59	590814380	Maison Saint Jean, à Lille	80	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Melard	155 796,00
59	590782926	Maisons bleues Rose May, à Marcq-en-Barœul (finess juridique 590799722 = CRAM)	78	Urbain	Privé non lucratif	5	Mme Galez	111 761,76
59	590788691	Maisons bleues Dampierre, à Roubaix (finess juridique 590799722 = CRAM)	80	Urbain	Privé à but non lucratif	3	M. Vernes	151 381,50
59	590787966	Maisons bleues, 40, rue Pasteur, 59 Haubourdin (finess juridique 590799722 = CRAM)	74	Urbain	Privé à but non lucratif	1	M. Mescam	156 362,26
59	590787784	Saint Augustin, à Bergues	68	Rural	Privé non lucratif	1	M. Allan	107 038,00
59	590788423	Clairefontaine, à Hazebrouck	48	Rural	Privé non lucratif	4	Mme Carette	81 239,45
59	590816435	Les Hauts d'Amandi, à Faches-Thumesnil	80	Urbain	Privé lucratif	1	M. de Grootte	160 592,10
59	590794384	Tiers Temps Saint Maur, à La Madeleine	152	Urbain	Privé lucratif	1	M. Mallengier	269 086,24
60	600102677	SA Rond Royal	83	Urbain	Privé lucratif	1	Bonnefoy	93 342,29
60	600101513	EHPAD La Compassion, 13, rue L'Aillierie, 60240 Chaumont-en-Vexin	167	Rural	Associatif PNL		MR Guesdon	182 726,33
61	610789927	Résidence Arpège, à Condé-sur-Sarthe	66	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Toussaint, pharmacie de Perseigne	26 304,30
61	610784498	EHPAD Sainte Thérèse, à Sées	65		Privé non lucratif	2	Pharmacie de la République, à Sées	103 635,03
61	610784787	EHPAD Charles Aveline, à Alençon	82	Urbain	Public	15		89 279,56

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIENS		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
62	620003632	EHPAD Raymond Dufay, à Longuenesse	73	Urbain	Privé non lucratif	1		177 776,84
62	620105262	EHPAD Saint Antoine, à Desvres	120	Rural		3	Mme Bayard	180 073,30
62	620105304	EHPAD les Mouettes, à Outreau	63	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Macquet	106 831,71
62	620117226	EHPAD résidence La Vieille Église, à Ablain-Saint-Nazaire	71	Rural	Privé lucratif	1	Mme Serre	148 126,25
62	620003277	EHPAD Les Verrières, à Pernes-en-Artois	65	Rural	Privé lucratif	3	M. Ghienne	92 836,68
62	620001697	EHPAD Denise Delaby, 43, rue Victor-Hugo, 62800 Liévin	58	Urbain	Privé non lucratif		M. Becquet (pharmacie SSM)	144 335,29
63	630010122	EHPAD Les Rives d'Arrière, 63710 Aubière	80	Urbain	Privé non lucratif	2	Mme Ancel Carole	112 854,44
64	640781787	EHPAD Les Foyers	72	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Henri	121 403,99
64	640781795	EHPAD de Sare (tarif global à/c du renouvellement de la convention fin 2009)	111	Rural	Public	1	Mme Garat Mirentxu	169 678,03
65	650786064	Résidence Le Val de l'Ourse	76	Rural	Privé non lucratif	1	Gilbert Julia	153 051,21
65	650780877	EHPAD Canarie-Vieuxzac	152	Rural	Public	1	Laurent Ninove	315 928,34
67	670787860	EHPAD Ermitage	127	Urbain	Privé non lucratif	1	Muller et Bobbe	239 354,73
67	670787852	EHPAD Herrade	127	Urbain	Privé non lucratif	1	Muller et Bobbe	215 019,56
67	670795467	Résidence du Parc	87	Urbain	Public	1	M. Dumont	185 249,81
67	<del>670795525</del>	<del>Maison de retraite Marzoff</del>	<del>50</del>	<del>Rural</del>	<del>Privé non lucratif</del>	4	<del>Muller-Martin</del>	<del>63 495,70</del>
68	680005238	M R Les Écureuils	82	Urbain	Privé non lucratif	3	Bergaentzli	110 475,45
69	690794730	EHPAD Les 4 Fontaines	73	Rural	Privé lucratif	1	Guy Dubost	133 132,17
69	690801824	EHPAD Les Jardins d'Hestia	95	Rural	Privé non lucratif	1	François Avril	131 470,89
69	690807649	EHPAD La Villette d'Or	72	Urbain	Public	1	Pharmacie Lacroix	102 903,74
69	690788245	EHPAD Marius Bertrand	42	Urbain	Public	1	Pharmacie des Lions	57 577,60
69	690788252	EHPAD Étoile du Jour	69	Urbain	Public	1	Pharmacie Polette et Rocourt	109 986,03

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIENS		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
69	690788484	EHPAD Les Balcons de l'île Barbe	73	Urbain	Public	1	Pharmacie Fichard	109 422,45
70	700781875	EHPAD Cournot Changey, 70100 Gray	68	Rural	Privé non lucratif	1	Lagier	73 222,56
71	710780887	EHPAD Lucie Aubrac, 12, rue de l'Hôpital, 71250 Salornay-sur-Guye	83	Rural	Public	1	Voluet Stéphanie	165 644,80
71	710781121	EHPAD Georges Carthieux, 46, rue Saint-Nicolas, 71490 Couches	83	Rural	Public	1	Lhenry Valérie, Lahache Nathalie	163 057,15
72	720006790	EHPAD La Reposance, 1, place du Cantal, 72100 Le Mans	96	Urbain	Associatif		Marie-Andrée Bourdais, Jean-Paul Bourdais	151 369,33
74	740790092	EHPAD Les Gentianes, 74107 Vétraz-Monthoux	80	Urbain	Public	3	M. Crepin	116 987,86
75	750044232	EHPAD Bastille	89	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Yolaine Marciano	186 131,50
75	750832578	Résidence Santé Oasis	120	Urbain	Public	1	Sylvie Labrely-Gandon	263 699,58
75	750016958	La Source d'Auteuil	88	Urbain	Privé non lucratif	1	Mme Barazzi	207 148,17
75	750003600	Résidence Tiers Temps Paris	53	Urbain	Privé lucratif	1	Mme Delmas	106 355,26
76	760023358	EHPAD Les Jardins de Matisse	104	Urbain	Privé lucratif	3	Vénard Nathalie	205 760,00
76	760023259	EHPAD Les Hauts de l'Abbaye, Montvilliers	92	Urbain	Privé lucratif	1	Delineau Emmanuel	176 954,00
77	770814861	EHPAD Résidence de l'Étang, Mortcerf	77	Rural	Privé lucratif	1	Thil	149 781,83
77	770802072	EHPAD ACEP, Roissy-en-Brie	185	Urbain	Privé non lucratif	1	Bourgois	293 453,88
78	780823878	Rose des Vents	80	Urbain	Privé lucratif	1	Mme Bensaïd	141 907,35
78	780700688	Fondation Lépine-Providence	150	Urbain	Public	2	Hélène Colbeau	252 728,29
78	780701595	Le Fort Manoir	71	Rural	Privé non lucratif	1		127 257,71
78	780701769	Résidence Mon Repos	39	Urbain	Privé lucratif	1	Hiriart	135 094,25
78	780823084	Les Saules	94	Urbain	Privé lucratif	1	Blandine Boulanger	168 743,66
78	780006599	La Fontaine	80	Urbain	Privé lucratif	1	Pujol	114 520,98
78	780824876	Le Clos des Priés	63	Urbain	Privé non lucratif	1	Céline Verdure	104 363,16

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIENS		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
79	790012850	Le Sacré Cœur, site de Niort et site de Cherveux, spécificité Alzheimer	106	Urbain	Privé non lucratif	3	M. Missieux	180 595,27
79	790016083	La Caravelle, à Niort	75	Urbain	Public	1	M. Lepadellec	131 933,09
79	790015861	Le Doyenné, à Niort	86	Urbain	Privé lucratif	11	Mme Bonnet-Abelin, 79, avenue de Limoges, 790200 Niort	123 053,72
79	790000426	Les Trois Cigognes, à Brioux-sur-Boutonne	68	Rural	Public	1	M. Lebesson	108 991,00
79	790000319	Bodin Grandmaison, à Faye-l'Abbesse	86	Rural	Public	1	Mme Girard	111 278,50
80	800010472	EHPAD Les Villandières	85	Urbain	Privé lucratif	1	Mme M.C. Adam-Plez	165 371,75
81	810100446	EHPAD Cabirac	44	Rural	Public	1	Tarodo de la Fuente	76 227,52
81	810003616	EHPAD Résidence les Moulins	70	Rural	Public	1	Séverine Vauris	118 570,50
82	820000099	Maison de retraite protestante	87	Urbain	fondation	2	Pharmacie La Poste, pharmacie Lignièrès	184 728,02
82	820005676	Maison de retraite La Sepfontoise	66		Associatif	1	Pharmacie Lignièrès	163 872,49
<del>82</del>	<del>820215529</del>	<del>Plénitude, à Géréault</del>	<del>80</del>	<del>Rural</del>	<del>Privé lucratif</del>	4	<del>P. Sintès</del>	<del>447 795,00</del>
83	830011458	Les Jardins de Cybèle, à Bagnols-en-Forêt	76	Rural	Privé lucratif	1	Pharmacie de Bagnols	113 146,24
83	830215109	Tonus Vitamine, à Draguignan	80	Urbain	Privé lucratif	1	Coquet et Fillol	120 222,00
84	840006191	Maison Saint Vincent, à Courthézon	80	Rural	Privé non lucratif	1	Ponchau Arnaud	192 610,00
84	840011803	EHPAD Saint Louis, à Carpentras	111	Rural	Privé lucratif	1	Becker Jean-Luc	154 484,18
84	840006522	EHPAD Villa Béthanie, à Avignon	31	Urbain	Privé non lucratif	1	Ferreira Antonio	60 972,09
84	840002109	EHPAD Prosper Mathieu, à Châteauneuf-du-Pape	89	Rural	Public	1	Ponchau Arnaud	151 761,86
85	850009432	Les Jardins de Cybèle, 85800 Givrand	70	Rural	Privé lucratif	2	Ferrand	130 139,85
85	850016627	Résidence Les Châtaigniers, 85300 Soullans	80	Rural	Public	1	Daheron	154 998,74
85	850002171	M de R Publique, 85310 La Chaize-le-Vicomte	91	Rural	Public	1	Barzic	138 910,31
85	850011503	Les Jardins d'Olonne, 85340 Olonne-sur-Mer	94	Urbain	Privé lucratif	1	Le Gall, à Angers	183 694,43

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Département	STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)					PHARMACIE(S)		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)
	Numéro FINISS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement	Nombre d'officines dispensatrices	Nom du pharmacien référent	
87		Résidence le Nid, à Chalus	123	Rural	Public	4		260 578,78
87	870006277	Résidence du Parc, à Nexon	60	Rural	Public	3		159 785,26
87	870003639	Résidence médicalisée les Cars	87	Rural	Privé non lucratif	2	Valérie Battu	209 186,42
87	870003779	Résidence de l'Aixette, à Aix-sur-Vienne	70	Urbain	Privé non lucratif	2	Martine Mounier	139 618,75
87	870005972	Résidence Adeline, à Pierre-Buffière	60	Rural	Public	1	M. Eymard	126 753,56
87	870009222	Résidence Bagatelle, à Saint-Germain-les-Belles	65	Rural	Public	1	M. Gasnier	183 329,76
88	880780366	Hôpital local de Senonnes	114		Public	2	Pharmacie Gagetta	150 803,04
89	890002421	EHPAD de Saint-Sauveur-en-Puisaye, résidence de Grandille-en-Bel-Air	91	Rural				191 009,32
89	890972011	EHPAD d'Ancy-le-Franc	102	Rural				189 564,50
91	910008358	Relais Tendresse, à Brétigny	83	Urbain	Privé lucratif	1	Jean-Philippe Delsart	164 729,03
91	910701713	Les Tilleuls, à Soisy-sur-Seine	46	Urbain	Privé lucratif	1	Nicolas Zinck	101 938,42
91	910700525	Thémis Château Dranem, à Ris-Orangis	97	Urbain	Privé lucratif	1	Olivier Triqueneaux	216 676,37
91	910003938	Centre Desfontaines, à Quincy-sous-Sénart	80	Urbain	Privé non lucratif	1	Annick Hiel	126 125,72
91	910811736	Tiers Temps, à Brunoy	82	Urbain	Privé lucratif	1	M. Touboul	169 586,90
92	920813011	EHPAD AREPA Sainte Lucie, 43, allée Sainte-Lucie, 92130 Issy-les-Moulineaux	73	Urbain	Privée à but non lucratif (association loi 1901 RUP)	1	Dr Isabelle Marthe	97 723,21
92	920815396	Résidence Esterel, 50-58, rue Branly, 92700 Colombes	73	Urbain	Privée à but commercial	1	Dr Barazi	133 530,59
92	920015609	FCES Résidence les Vignes, 75-81, rue des Vignes, 92000 Nanterre	71	Urbain	EHPAD		Ganter Oulie	125 205,49
93	930003397	EHPAD Le Moulin Vert, à Tremblay-en-France	73	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Triqueneaux	141 076,95
93	930007109	EHPAD Le Moulin Vert, Résidence La Colombe, 44-52, rue Longatte, 93 Drancy	82	Urbain	Privé non lucratif, habilité aide sociale	1	M. Bodokh	119 355,20

STRUCTURE PORTEUSE (EHPAD)				PHARMACIE(S)		Montant à réintégrer pour 2011 (12 mois) + rétribution du pharmacien référent + clause de sauvegarde, 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (en euros)		
Département	Numéro FINESS	Nom de l'établissement	Capacité de l'établissement (hébergement permanent et temporaire)	Zonage (urbain/rural)	Statut de l'établissement		Nombre d'offices dispensatrices	Nom du pharmacien référent
93	930816905	EHPAD Le Moulin Vert, Saint Vincent de Paul, à Saint-Ouen	84	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Triqueneaux	114 770,01
93	930018858	EHPAD Diane Benvenuti, Fondation de Rothschild	80	Urbain	Privé non lucratif	1	M. J-L Barkatz	140 407,56
93	930020904	EHPAD Les Jardins de Pantin	87	Urbain	Privé lucratif, habilité aide sociale	1	Mme Conti	163 480,49
94	940003668	EHPAD Tiers Temps Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine	49	Urbain	Privé lucratif	1	M. Toledano	93 253,01
94	940019300	EHPAD Tiers Temps Kremlin Bicêtre, 94270 Le Kremlin-Bicêtre	134	Urbain	Privé lucratif	1	M. Toledano	260 160,00
95	950807602	Tiers Temps, Plessis-Bouchard	108	Urbain	Privé commercial	1	M. Besse	205 790,74
95	950802660	EHPAD MGEN Donation Brière, 14, rue du Sévy, BP 7, 95190 Fontenay-en-Parisis	86	Rural	Privé non lucratif	1	Mme Rajonarivony pharmacie principale, 24, rue Victor-Basch, 95190 Goussainville	162 902,66
95	950800243	Le Parc Fleuri, Gonesse	88	Urbain	Privé non lucratif	1	M. Kegne	130 747,51
95	950808956	Les Tilleuls Eaubonne (Croix-Rouge)	104	Urbain	Privé non lucratif			123 461,00



ANNEXE III

EXPÉRIMENTATION DE LA RÉINTÉGRATION DU BUDGET MÉDICAMENTS  
DANS LE FORFAIT DE SOINS DES EHPAD  
RÉPONSE À L'ENQUÊTE NATIONALE

**1. Données générales concernant l'établissement**

Établissement	
Raison sociale	
Numéro FINESS	
Région	
Département	

Date de l'enquête	
Nombre de résidents à cette date	

Montant de la dépense de médicaments du dernier mois écoulé	
Nombre de résidents recevant un traitement coûteux	
Nom des médicaments onéreux concernés	
Dépense occasionnée par ces traitements onéreux sur le mois écoulé	

2. Données relatives à chaque résident, au regard des traitements en vigueur à la date de l'enquête

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholinestérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (oui/non)
Résident n° 1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 21	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 31	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Résident n° 32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholin- stérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 33									
Résident n° 34									
Résident n° 35									
Résident n° 36									
Résident n° 37									
Résident n° 38									
Résident n° 39									
Résident n° 40									
Résident n° 41									
Résident n° 42									
Résident n° 43									
Résident n° 44									
Résident n° 45									
Résident n° 46									
Résident n° 47									
Résident n° 48									
Résident n° 49									
Résident n° 50									
Résident n° 51									
Résident n° 52									
Résident n° 53									
Résident n° 54									
Résident n° 55									
Résident n° 56									
Résident n° 57									
Résident n° 58									
Résident n° 59									
Résident n° 60									
Résident n° 61									
Résident n° 62									
Résident n° 63									
Résident n° 64									
Résident n° 65									

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholinergiques et/ou stérogènes et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 66									
Résident n° 67									
Résident n° 68									
Résident n° 69									
Résident n° 70									
Résident n° 71									
Résident n° 72									
Résident n° 73									
Résident n° 74									
Résident n° 75									
Résident n° 76									
Résident n° 77									
Résident n° 78									
Résident n° 79									
Résident n° 80									
Résident n° 81									
Résident n° 82									
Résident n° 83									
Résident n° 84									
Résident n° 85									
Résident n° 86									
Résident n° 87									
Résident n° 88									
Résident n° 89									
Résident n° 90									
Résident n° 91									
Résident n° 92									
Résident n° 93									
Résident n° 94									
Résident n° 95									
Résident n° 96									
Résident n° 97									
Résident n° 98									

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholinestérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 99									
Résident n° 100									
Résident n° 101									
Résident n° 102									
Résident n° 103									
Résident n° 104									
Résident n° 105									
Résident n° 106									
Résident n° 107									
Résident n° 108									
Résident n° 109									
Résident n° 110									
Résident n° 111									
Résident n° 112									
Résident n° 113									
Résident n° 114									
Résident n° 115									
Résident n° 116									
Résident n° 117									
Résident n° 118									
Résident n° 119									
Résident n° 120									
Résident n° 121									
Résident n° 122									
Résident n° 123									
Résident n° 124									
Résident n° 125									
Résident n° 126									
Résident n° 127									
Résident n° 128									
Résident n° 129									
Résident n° 130									
Résident n° 131									

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholin- stérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 132									
Résident n° 133									
Résident n° 134									
Résident n° 135									
Résident n° 136									
Résident n° 137									
Résident n° 138									
Résident n° 139									
Résident n° 140									
Résident n° 141									
Résident n° 142									
Résident n° 143									
Résident n° 144									
Résident n° 145									
Résident n° 146									
Résident n° 147									
Résident n° 148									
Résident n° 149									
Résident n° 150									
Résident n° 151									
Résident n° 152									
Résident n° 153									
Résident n° 154									
Résident n° 155									
Résident n° 156									
Résident n° 157									
Résident n° 158									
Résident n° 159									
Résident n° 160									
Résident n° 161									
Résident n° 162									
Résident n° 163									
Résident n° 164									



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholin- stérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 165									
Résident n° 166									
Résident n° 167									
Résident n° 168									
Résident n° 169									
Résident n° 170									
Résident n° 171									
Résident n° 172									
Résident n° 173									
Résident n° 174									
Résident n° 175									
Résident n° 176									
Résident n° 177									
Résident n° 178									
Résident n° 179									
Résident n° 180									
Résident n° 181									
Résident n° 182									
Résident n° 183									
Résident n° 184									
Résident n° 185									
Résident n° 186									
Résident n° 187									
Résident n° 188									
Résident n° 189									
Résident n° 190									
Résident n° 191									
Résident n° 192									
Résident n° 193									
Résident n° 194									
Résident n° 195									
Résident n° 196									
Résident n° 197									

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholinestérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 198									
Résident n° 199									
Résident n° 200									
Résident n° 201									
Résident n° 202									
Résident n° 203									
Résident n° 204									
Résident n° 205									
Résident n° 206									
Résident n° 207									
Résident n° 208									
Résident n° 209									
Résident n° 210									
Résident n° 211									
Résident n° 212									
Résident n° 213									
Résident n° 214									
Résident n° 215									
Résident n° 216									
Résident n° 217									
Résident n° 218									
Résident n° 219									
Résident n° 220									
Résident n° 221									
Résident n° 222									
Résident n° 223									
Résident n° 224									
Résident n° 225									
Résident n° 226									
Résident n° 227									
Résident n° 228									
Résident n° 229									
Résident n° 230									

NUMÉRO du résident	NOMBRE TOTAL de molécules prescrites	NOMBRE de diurétiques	NOMBRE d'antihypertenseurs	NOMBRE d'anxiolytiques	NOMBRE d'hypnotiques	NOMBRE d'antidépresseurs	NOMBRE de neuroleptiques	NOMBRE d'anticholinestérasiques et/ou de mémantine	PATIENT ATTEINT de la maladie d'Alzheimer ? (ou/non)
Résident n° 231									
Résident n° 232									
Résident n° 233									
Résident n° 234									
Résident n° 235									
Résident n° 236									
Résident n° 237									
Résident n° 238									
Résident n° 239									
Résident n° 240									
Résident n° 241									
Résident n° 242									
Résident n° 243									
Résident n° 244									
Résident n° 245									
Résident n° 246									
Résident n° 247									
Résident n° 248									
Résident n° 249									
Résident n° 250									

Le présent fichier a pour but de vous aider à communiquer à votre ARS les données qualitatives des prescriptions. Ces données sont à saisir dans l'onglet « réponse EHPAD ».

Ces données doivent être totalement anonymisées : les résidents sont désignés par un numéro.

Seules les cases blanches sont à remplir.

Des commentaires apparents précisent la manière de répondre à la question posée.

Les premières questions portent sur des données générales concernant l'établissement.

Dans le tableau qui suit, les données portent sur chaque résident de l'EHPAD à la date de l'enquête.

Chaque ligne « résident n° » est à remplir par vos soins pour chacun de ces résidents au regard des traitements en vigueur le jour de l'enquête (15 janvier 2012 la première fois, puis 15 juin 2012 la deuxième).

Toute molécule présente dans les traitements en vigueur le jour de l'enquête doit être prise en compte, y compris lorsque la posologie n'implique pas une prise de cette molécule ce jour là.

En cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à consulter votre ARS.

## ANNEXE IV

### SUIVI DE L'ENVELOPPE MÉDICAMENTS ALLOUÉE AUX ÉTABLISSEMENTS DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA RÉINTÉGRATION DES MÉDICAMENTS DANS LE BUDGET SOINS

Comme en 2010 et 2011, vos services sont en charge du suivi des éventuelles demandes de dotations complémentaires formulées par les établissements expérimentateurs dont les montants sont à transmettre à la CNSA [polebudgetaire@cnsa.fr](mailto:polebudgetaire@cnsa.fr) à dates fixes :

- le 15 janvier 2012 pour la consommation des médicaments effectuée entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2011 ;
- le 15 juillet 2012 pour la consommation des médicaments effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 juin 2012 ;
- le 15 janvier 2013 pour la consommation des médicaments effectuée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 31 décembre 2012.

S'agissant du suivi des crédits nécessaires à la couverture des dépenses de médicaments, le tableau joint vous permet de faire remonter à la CNSA les demandes de dotations complémentaires formulées par les établissements.

Ces demandes devront être accompagnées des justificatifs suivants :

- les factures établies par le(s) pharmacien(s) dispensateur(s) qui devront être synthétisées par le pharmacien référent : cette synthèse, que vous conserverez, vous permet de renseigner le montant de la dotation complémentaire demandé pour la période considérée ;
- les motifs justifiant la réévaluation de l'enveloppe allouée en début d'expérimentation.

Le tableau comporte des items préremplis comme le nom de l'établissement, son numéro FINESS, sa capacité et la dotation allouée au 19 septembre 2011 (date de la dernière notification de la CNSA). Dans le cas où certaines données seraient erronées, merci de bien vouloir les modifier.

Il vous appartient également de remplir ou modifier les autres items :

- le GMP et le PMP : il s'agit des GMP et des PMP (le cas échéant) validés par le médecin de l'ARS et s'agissant du GMP, conjointement par le médecin de l'ARS et par le médecin conseil du département ;
- l'option tarifaire de l'établissement : vous devez choisir l'option tarifaire dans le menu déroulant ;
- la dotation complémentaire demandée qui correspond au montant indiqué sur la facture synthétisée qui devra vous être fournie par le pharmacien référent ;
- le motif de la demande : vous devez choisir le motif dans le menu déroulant ;
- le poste 8 du PMP : il correspond à la consommation des médicaments et de petit matériel (DM) par le résident traduit en nombre de points : cet item est à renseigner par le médecin coordonnateur de l'établissement à partir du bilan standard remis par le médecin de l'ARS à l'issue de la coupe pathos (item 7 soins médico-techniques nécessaires) ;
- la dotation globale « médicament » : ne rien inscrire, formule automatique ;
- pourcentage global de dépassement : ne rien inscrire, formule automatique.

Comme en 2010 et en 2011, la CNSA vous confirmera, par mail, la prise en compte ou non des montants demandés. Dès réception de ce message vous devrez tarifier aux établissements les compléments de crédits. La CNSA procédera à une régularisation des enveloppes régionales limitatives au cours des notifications qui suivront la confirmation par mail.